



Informations

Accès : En arrivant par l'autoroute A7 prenez la sortie Cavaillon, puis la D 89 en direction de Saint-Rémy-de-Provence. Prenez au prochain rond-point la D26 en direction d'Orgon.

Parking : Parking Albert Gérard/ parking le long du Canal

Contacts utiles :

> N° accès massif : 08 11 20 13 13
 > Tourisme : www.visitprovence.com
 > Transport : www.lepilote.com
 > Office de tourisme Orgon :
 tél. : 04 90 73 09 54

Distancier :

Marseille : 68 km
 Aix en Provence : 53 km
 Martigues : 75 km
 Arles : 44 km
 Avignon : 33 km



Balisage

GR : Traits rectangulaires superposés blanc et rouge (marque déposée par la F.F.R.P. à l'I.N.P.I.).

La croix de St-André signale une mauvaise direction.
 La priorité de balisage est donnée au GR, GR de pays, PR.

Bon :

Changement de direction :

Mauvaise direction :



Le balisage est réalisé bénévolement par les membres d'associations affiliées à la F.F.R.P.

Conseils et recommandations pour se promener en Provence

La forêt et la colline sont source de vie, elles profitent à tous mais elles appartiennent à quelqu'un. Respectons l'hospitalité de leur propriétaire.

- Restons sur les chemins balisés.
 - N'abandonnons aucun objet, aucun débris. Nous pouvons ramener les emballages vides que nous avons apportés pleins.
 - Respectons les arbres, admirons les plantes, observons les animaux mais ne mutilons pas, ne coupons pas, ne dérangeons pas.
 - Respectons la réglementation, ne pénétrons pas les massifs avec des véhicules en dehors des voies ouvertes à la circulation publique.
 - Respectons les viticulteurs et les agriculteurs ; ne cueillons pas leurs produits.
 - Sachons cohabiter avec les chasseurs.
 - N'allumons pas de feu, ne fumons pas, ne nous aventurons pas en forêt par temps de sécheresse, par grand vent.
- Dans les Bouches-du-Rhône, l'accès aux massifs forestiers est réglementé par arrêté préfectoral et peut l'être par arrêté municipal, pour votre sécurité et la préservation

tion des sites sensibles. Ce sont le croisement de trois situations de danger météorologique d'incendie et les trois périodes de l'année qui correspondent à des sensibilités d'éclosion de feux croissantes qui vont déterminer les possibilités d'accès par site.
 Pour plus de renseignements (pendant la période estivale) :
 08.11.20.13.13, ou
www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr

Pour rendre

vos randonnées agréables

- Ne surévaluez pas vos forces physiques.
- Renseignez vous sur le temps de parcours, sur la météo.
- Evitez de partir seul.
- Emportez une gourde d'eau, une trousse à pharmacie, la carte IGN, une boussole.
- Soyez équipé d'un sac à dos, de baskets ou de chaussures légères, d'un vêtement chaud, d'un vêtement de pluie, d'un chapeau.

Comité Départemental du Tourisme

13, rue Roux de Brignoles - 13006 Marseille
 Tél : 04 91 13 84 40 - Fax : 04 91 33 01 82
 Site web : www.visitprovence.com

En collaboration avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre
 Tél. : 04 91 32 17 10



CONSEIL GÉNÉRAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE
 Direction de l'Environnement
 Europôle de l'Arbois - 13792 Aix-en-Provence cedex 3 - Tél. : 04 42 97 10 10
 sur internet : <http://www.cg13.fr>



> Alpilles

Topo Rando



*Orgon :
 aux portes des Alpilles
 Notre Dame de
 Beauregard*

> Boucle

Durée : 3H45

Longueur : 12 Km

Dénivelé : 400 m

Niveau : moyen

CDT13 - 05/08 - Création : www.studio-magellan.com - Photos : D. Gorgeon - Photo de couverture : Notre Dame de Beauregard



